

COMPTE RENDU COMPLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012

Secrétaire de séance : Françoise Petit

Ouverture de séance 18h30 par Mr le Maire

Quorum étant atteint la séance peut commencer

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2011

Madame ANDRAU intervient pour signaler qu'il manque un certain nombre d'information : pas le nom du secrétaire séance, il n'y a pas les absents et les procurations.

Monsieur ARDERIEU signale que page 13 : le compte rendu n'est suffisamment formalisé et qu'il n'y a pas de réponse à sa question. Il ne figure pas toutes les exonérations qui ont été listées.

Sur la dernière page, il n'y a aucun élément sur la discussion relative au rapport du commissaire enquêteur et il manque le courrier du Préfet relatif au Château.

Voir document joint

POUR..... 23

ABSTENTIONS 2 (M.MULKAY - M. BERGOUGNIOU)

CONTRE 3 (M.LUMEAU -M. ANDRAU- M.ARDRIEU)

2. DECISIONS DU MAIRE

Je vous rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), j'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2012-01 du 2 janvier :

Prestation d'intervention en psychomotricité pour l'année 2012 Crèche collective « Caramel&Nougatine » avec le Cabinet de Psychomotricité Léa Guillemard & Marie Savary.

Les interventions de la psychomotricienne à la crèche collective « Caramel et Nougatine » située 3, rue des Coquelicots à LA SALVETAT ST-GILLES, se dérouleront le jeudi, de 8h00 à 11h à raison de deux fois par mois.

Le montant est de 140.00 € par intervention, à raison de deux interventions par mois soit un total annuel de 3 080 € (11 mois x 280 €).

2012-02 du 2 janvier :

Acte d'engagement pour l'achat d'un véhicule pour la Police Municipale pour un montant de 11 423.91 € HT (soit 13 663 € TTC) auquel il convient de rajouter 244.50 € de frais de carte grise.

Montant total 13 907,50€.

TBERGOUGNIO : Il demande où en est l'enquête et quel «était le montant de remboursement de l'assurance.

Monsieur le Maire répond que l'enquête est au point mort et que l'assurance nous a remboursé 9 000€

2012-03 du 2 janvier :

Prestation d'intervention en psychomotricité pour l'année 2012 Microcrèche « Chapi Chapo » et crèche familiale « La Farandole » avec le Cabinet de Psychomotricité Léa Guillemard & Marie Savary.

Les interventions de la psychomotricienne à la micro crèche « Chapi Chapo » et à la crèche familiale « La Farandole » se dérouleront le jeudi, une fois par mois comme suit :

- De 9h à 11h au sein de la crèche familiale « La Farandole »
- De 11h15 à 11h45 au sein de la micro crèche.

Le montant est de 140.00 € par intervention, à raison d'une intervention par mois soit un total annuel de 1 540 € (11 mois x 140 €).

2012-04 du 3 janvier :

Acquisition de 3 défibrillateurs et maintenance.

Montant des 3 défibrillateurs : 4 077 € HT soit 4 876.09 TTC

Montant contrat de maintenance : 560 € HT soit 669.76 € TTC

Montant total : 4 637 € HT soit 5 545.85 € TTC

Monsieur FANTOVA intervient : « où sont placés les défibrillateurs et y a-t-il eu information auprès de la population ? »

Monsieur le Maire indique qu'il convient de former avant d'informer et qu'il est prévu une séance de formations auprès des présidents d'associations bientôt.

2012-05 du 5 janvier :

Devis de mission de maîtrise d'œuvre et d'honoraires pour la création de deux liaisons non closes à l'École Maternelle Marie Curie.

la mission de maîtrise d'œuvre et d'honoraires pour la création de deux liaisons non closes à l'École Marie Curie avec la cabinet Georges BARRUE, Architecte DPLG, sis 28 avenue Léon Blum - 31 500 TOULOUSE.

Le montant des honoraires forfaitaires pour l'ensemble des missions est de 3 000 € HT soit 3 588 € TTC.

2012-06 du 5 janvier :

Convention d'abonnement avec la SAS GEOSIGWEB pour l'exploitation d'un service de cartographie et de données graphiques et alphanumériques dématérialisées accessible par internet sécurisé.

Le montant de la rémunération est le suivant :

Forfait de 465.96 € HT soit 557.29 € TTC pour une période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

TB : Qu'est ce que le SIG ?

Monsieur BISSO précise qu'il s'agit d'une base de données intégrant les réseaux couvrant la commune (éclairage public, voirie etc ...) et que cela a été fait en relation avec la CCST.

Mr LUMEAU se demande ce qu'il adviendra de ce système après 2015 par rapport à l'adhésion de la CAM.

Le Maire répond qu'il n'y aura pas de modification prévue.

2012-07 du 5 janvier :

Travaux d'aménagement des aires de jeux - Microcrèche - Lot n°2 : Fourniture et pose de jeux + revêtement EPDM - Marché n°T11 022

Acte d'engagement pour la réalisation de l'aménagement des aires de jeux, lot n°2 : Fourniture et pose de jeux + revêtement EPDM pour la microcrèche avec la Société Les Jardins Toulousains - ZA du Terlon - 15 rue de l'Europe - 31 850 MONTRABE, représentée par Monsieur Gauci Patrick, président.

Le montant total est de 49 401.15 € HT, soit 59 083.78 € TTC.

La dépense est inscrite au budget 2012 à l'article 2128.

2012-08 du 18 janvier :

Mission de gardiennage et de télésurveillance des bâtiments communaux. - Marché n°PS 11 028

Acte d'engagement pour la mission de gardiennage et de télésurveillance des bâtiments communaux avec la Société G.S.I. Sécurité - 70 rue Jacques Babinet - 31 100 TOULOUSE, représentée par Monsieur MOTTL Laurent, directeur commercial.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification, reconductible deux fois par tacite reconduction (la durée totale ne pouvant pas excéder 3 ans). Il peut être résilié 3 mois avant la fin de la période en cours par courrier recommandé.

Le montant total est de 14 412 € HT, soit 17 236.75 € TTC.

Il convient de rajouter 58 € HT par intervention sur alarme demandée.

La dépense est inscrite au budget 2012.

2012-09 du 18 janvier :

Mission d'étude des sols - aménagement d'une passerelle

Devis pour la mission l'étude des sols pour l'aménagement d'une passerelle avec la société Argitec, sise 12 rue André Citroën - 31 130 BALMA, représentée par le responsable d'affaires Mr François PELVET.

Le montant total de l'étude : 3 740 € HT soit 4 473.04 € TTC

TB demande où est la passerelle ?

JMC répond que cela a été déjà dit plusieurs fois, elle se trouve chemin Bouchetis.

2012-10 du 23 janvier :

Convention avec le Conseil Général pour la réalisation de cheminements piétonniers dans les emprises routières départementales.

Considérant que, dans le cadre des travaux d'aménagement du parkings, trottoir et accès de l'avenue des Pyrénées, cette dernière faisant partie du domaine public départemental n°82 du PR 10.320 au PR 10.400 sur la commune de la Salvetat St-Gilles, il est nécessaire de passer une convention avec le Conseil Général pour la réalisation de cheminements piétonniers dans les emprises routières départementales.

Cette convention a pour objet de définir le cadre juridique, les conditions techniques de réalisation, les modalités financières pour la réalisation de cheminements piétonniers, avenue des Pyrénées.

Le montant des travaux est estimé à 13 394,20€ HT soit 16 019.46 € TTC

La dépense sera inscrite au budget 2012.

ARDERIEU : demande l'endroit précis des travaux

Monsieur le Maire répond que la réponse est dans la question

2012-09 du 23 janvier :

Contrat d'entretien des installations de système d'alarmes avec Pyrénées Alarme 403, route de Cadours 31530 LE CASTERA pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire, représentant la commune de la Salvetat Saint Gilles, est autorisé à signer un contrat d'entretien des installations de système d'alarmes avec Pyrénées Alarme 403, route de Cadours 31530 LE CASTERA pour une durée d'un an.

Le montant est de 3 662.21 € HT soit 4 380 € TTC

La dépense sera inscrite au budget 2012.

2012-09 du 23 janvier :

Avenant n°1 relatif à la confection et mise en œuvre d'un revêtement EPDM 3 couleurs pour la microcrèche avec la la Société Les Jardins Toulousains - ZA du Terlon - 15 rue de l'Europe - 31 850 MONTRABE, représentée par Monsieur Gauci Patrick, président

De signer l'avenant n°1 relatif à la confection.

Le montant de l'avenant n°1 : 276.24€ € HT, soit 331.10 € TTC.

Montant initial du marché : 49 401.15 € HT soit 59 083.78 € TTC

Montant total du marché : 49 677.39 € HT soit 59 414.88 € TTC

La dépense sera inscrite au budget 2012.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Après avoir écouté les orientations du groupe majoritaire (par Benoit MULKAY) et Mr le Maire propose que l'on débata.

Prise de parole de Monsieur J.L CESSSES, après avoir distribué les graphes (Analyse des équilibres financiers fondamentaux de la Salvetat saint Gilles).

« Avant d'évoquer ma vision sur l'orientation budgétaire 2012, je souhaite partager avec vous une analyse rétrospective des finances de la commune.

Depuis 2007, je qualifierai nos finances de "borderline". En effet comme présenté sur les graphes joints, vous constaterez une réelle instabilité. Instabilité qui se traduit par une gestion uniquement axée sur du court terme. Instabilité voire déséquilibre du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Ce qui conditionne nos médiocres résultats d'ensemble.

Je déplore que cette bévue soit systématiquement camouflée par l'évocation des finances régionales, nationales et maintenant européennes.

La vérité est que depuis 2007, les produits de fonctionnement (Impôts et dotations) sont quasi stables. Mr le Maire évoque la dette nationale et la part des administrations locales : seulement 8%, néanmoins il exerce sur nos finances un endettement (chiffres 2010) de plus de 40% des produits de fonctionnements.

L'évolution budgétaire, (hors chiffres 2011 car non votés) révèle ces disfonctionnements . En effet, un endettement constant depuis 2007, 2 554 000€ en moyenne, exerce sur le résultat d'ensemble (qui est le différentiel entre les résultats des budgets de fonctionnements et d'investissements) des fluctuations allant de - 633 000€ (2008) à 1 226 000€ (2010).

Le budget 2012 ainsi que les prochains seront difficiles. Sans jouer les Cassandres quelque soit notre prochain président de la République, les dépenses des collectivités locales seront réévaluées, le candidat François Hollande l'a déjà signifié.

L'impact de ces mesures sera proportionnel à la réponse de la gestion communale. Sur la Salvetat de grands projets promis par Mr le Maire sont déjà systématiquement ajournés par manque de moyen et de persévérance. Nos investissements sont trop faibles car écrasés par d'excessives charges.

En conclusion, comme chaque année durant le DOB, je vous recommande de prendre garde à la stabilité financière de la commune. Veiller aux dépenses et à nos charges qui sont excessives (voir graphe).

Certes je me répète, mais vous constaterez que je ne me contredis pas. Néanmoins pour 2012 le nouveau fonds de péréquation des ressources intercommunales nous sera favorable. Ce nouveau dispositif assure une solidarité des riches communautés vers les moins aisées. Dans l'espoir, qu'il ne soit pas retiré par le futur président, car il assurerait une nouvelle ressource non négligeable.

Philippe Dauvel prend la parole :

Mr Cesses donnez moi un exemple de promesse non tenue !

Jean-Louis Cesses :

On peut évoquer la maison de retraite promise durant votre campagne.

Françoise Petit :

Indique que la commune s'est portée candidate auprès du conseil général pour une maison de retraite mais que les services du Conseil Général lui ont indiqué qu'il y avait 9 projets en cours et que tous étaient bloqués parce que les financements de l'Etat (CPAM) étaient bloqués.

Jean-louis Cesses :

Je regrette cette décision, néanmoins c'est vous qui avez fait cette promesse électorale.

Philippe Dauvel :

A la lecture de mes notes (Analyse des équilibres financiers fondamentaux de la Salvetat saint Gilles).

Ces chiffres sont faux !

Jean-louis Cesses :

Debout afin de manifester son mécontentement.

Mr le Maire les chiffres que je communique sont incontestables, j'ai déjà informé votre secrétaire de mairie de mes sources. Vous les avez sous les yeux, je vous mets au défi de prouver qu'ils sont faux.

Mr Mulkay :

Ces chiffres sont exacts, je conteste néanmoins son interprétation.

Jean-louis Cesses :

Mr le Maire, avant moi aucun élu n'est venu contester la gestion de notre commune. Je suis le seul. Mais les chiffres que j'annonce sont exacts, et mon interprétation apporte au débat et à la commune une nouvelle vision. La vérité c'est que vous ne souffrez pas d'avoir une réelle opposition face à vous. La véracité d'un conseil municipal et son esprit républicain passent par le débat et non par un courant de pensée monolithique. A mon tour de contester votre communication sur la gestion communale : notamment sur la Salvetat Info. Vous avez dit les chiffres on leur fait dire ce que l'on veut, et mon rôle de conseiller d'opposition est d'apporter une forme de contestation.

Philippe Dauvel :

Reprend les paroles de Mr Mulkay : Ces chiffres sont exacts, je conteste néanmoins son interprétation. En effet, ces chiffres ne sont nullement alarmistes comme vous le prétendez puisque si on les examine en détail on s'aperçoit que seul l'exercice 2010 a un résultat comptable négatif mais comme l'a souligné Mr Mulkay cela est dû au fait que cette année là nous avons transféré la compétence assainissement et donc le résultat comptable positif de ce service au SMEA 31. Par ailleurs, l'ensemble des chiffres évoqué retrace les opérations réelles et que si l'on examine en détail les comptes administratifs de la période considérée, le solde est excédentaire.

Ce n'est pas un hasard si cette année, nous arrivons à mettre 800 000 € en recette de fonctionnement pour consolider nos chiffres.

Comment pouvez-vous prétendre que la gestion de nos finances n'est pas saine alors que nous arrivons à un autofinancement de nos investissements largement au dessus de la moyenne et que nos ratios sont très bons.

Si nous étions dans la situation catastrophiste que vous indiquez, je pense que les services préfectoraux et la Trésorerie Générale nous auraient alerté. Votre vision est partisane et déformée.

Jean-louis Cesses :

Mais Mr le Maire je martèle depuis un certain temps des éléments sur le budget qui sont pris en compte difficilement, mais vous en prenez acte, comme preuve vous évoquez sur votre DOB 2012 je cite : « charges de personnel : il n'est pas prévu d'augmentation de l'effectif actuel (102 agents). »

Ce sont bien mes préconisations.

Monsieur le Maire répond que non, la stabilisation de la masse salariale est due à la volonté que l'on a de rendre un service public de qualité sans pour autant augmenter les effectifs. Mais si Mr Cesses veut diminuer la masse salariale et supprimer les services qu'il dise lesquels.

François ARDERIU intervient pour demander si avec le nouveau prestataire du centre aéré et un prix moins élevé nous aurons la même garantie de service.

JMC répond que la baisse de la participation de cette prestation est due au fait que le nouveau prestataire a des frais de structure moins importants c'est la raison pour laquelle le montant de la prestation a diminué.

Monsieur ARDERIU pose une question sur les 176 logements sociaux et il lui est répondu par Mr Chagniot que ceux-ci sont pris en compte dès leur livraison.

TB pour répondre aux propos de Mr Cesse confirme le désengagement de l'Etat sur les subventions auprès des MJC et considère que celles-ci sont en sursis et il souhaite savoir quelle est la position de la municipale par rapport à la MJC locale.

Monsieur le Maire répond que la MJC est un service important pour la collectivité et que cette structure doit continuer à vivre et qu'en tout état de cause le conseil municipal aura à se prononcer sur son financement et devra prendre ses responsabilités.

Mr ARDERIU demande si les subventions seront plafonnées à 160000€ ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une prévision.

Mr Ardérieu s'interroge sur le programme de voirie rue des Roses et des Violettes.

JMC répond que malgré les contraintes du SDEHG et le fait que le pool routier soit fractionné en plusieurs marchés, il a toutes les chances pour que ce programme se fasse en 2012. Par contre, Bourdies ne sera pas fait en 2012.

*Mr ARDERIEU et ANDRAU : Sol du gymnase : s'agit-il d'une usure normale ou d'une malfaçon ?
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une réfection liée à l'usure.*

Monsieur BERGOUGNIOU demande si dans les 65 000€ du programme éclairage public il est prévu le secteur des Paradets. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

*Mr FANTOVA voudrait savoir à quoi correspond l'étude de faisabilité pour le rugby
JMC répond qu'il s'agit d'une assistance maîtrise d'ouvrage.*

*LUMEAU demande si les travaux d'église sont liés à la sécurité.
Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la réfection des cloches et des coffrets électriques.*

Le Conseil municipal prend acte de sa tenue.

4. 4^{ème} MODIFICATION

Par délibération en date du 14 janvier 2010, nous avons inscrit deux révisions :

- 1^{ère} révision simplifiée du plan local d'urbanisme : réduction d'un espace boisé classé.
- 2^{ème} révision simplifiée du plan local d'urbanisme : réduction de deux espaces boisés.

Par décision du 20 décembre 2010, le Tribunal Administratif de Toulouse, a désigné un Commissaire enquêteur chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de modification et d'une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Une deuxième révision simplifiée fait également l'objet de la présente enquête.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours entiers et consécutifs du lundi 22 août 2011 au jeudi 22 septembre 2011 inclus à la mairie de la Salvetat Saint-Gilles.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier a pu être consulté par le public où il a pu consigner ses observations sur le registre tenu à sa disposition en mairie.

Pour recevoir les observations du public, le Commissaire enquêteur a tenu des permanences suivantes :

- ❖ Mercredi 24 août 2011 de 9h00 à 12h00
- ❖ Jeudi 1^{er} septembre 2011 de 14h00 à 17h00
- ❖ Lundi 12 septembre 2011 de 14h30 à 17h30
- ❖ Jeudi 22 septembre 2011 de 14h30 à 17h30

Une réunion publique s'est tenue le 12 septembre 2011.

En date du 27 octobre 2011, le Commissaire enquêteur nous a remis le rapport d'analyse de l'enquête publique ainsi que ses conclusions donnant un avis favorable (voir document joint).

4^{ème} modification du PLU :

Cette modification porte sur un toilettage des articles 6,7,11,12,13 du règlement. S'appuyant sur ces diverses considérations dont il résulte que les avantages l'emportent sur les inconvénients, le Commissaire enquêteur a donné son avis favorable sur cette 4^{ème} modification du PLU.

Toutefois, je vous propose de tenir compte des observations faites à la fois par le public ainsi que par le Commissaire enquêteur sur les éléments suivants :

Article 6 (implantation des piscines à 1,5m) : je vous propose d'étendre cet article à la zone Ua

Article 10 (hauteur des toitures en cas de toiture terrasse) : il convient de préciser que la hauteur des toitures est mesurée au niveau de l'acrotère.

Article 13 : je vous propose la rédaction suivante : les plantations existantes doivent être maintenues sauf si l'état sanitaire des arbres ou l'implantation du projet ne rendent pas leur maintien possible.

POUR..... 24

ABSTENTIONS 0

CONTRE 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU -M. BERGOUGNIOU - M.ARDRIU)

Mr CESSSES : « Afin de manifester mon désaccord avec la politique d'urbanisation de la commune je désapprouve ».

4-1 / 1^{ère} REVISION DU PLU

Par délibération en date du 14 janvier 2010, nous avons inscrit deux révisions :

- 1^{ère} révision simplifiée du plan local d'urbanisme : réduction d'un espace boisé classé.
- 2^{ème} révision simplifiée du plan local d'urbanisme : réduction de deux espaces boisés.

Par décision du 20 décembre 2010, le Tribunal Administratif de Toulouse, a désigné un Commissaire enquêteur chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de modification et d'une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Une deuxième révision simplifiée fait également l'objet de la présente enquête.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours entiers et consécutifs du lundi 22 août 2011 au jeudi 22 septembre 2011 inclus à la mairie de la Salvetat Saint-Gilles.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier a pu être consulté par le public où il a pu consigner ses observations sur le registre tenu à sa disposition en mairie.

Pour recevoir les observations du public, le Commissaire enquêteur a tenu des permanences suivantes :

- ❖ Mercredi 24 août 2011 de 9h00 à 12h00
- ❖ Jeudi 1^{er} septembre 2011 de 14h00 à 17h00
- ❖ Lundi 12 septembre 2011 de 14h30 à 17h30
- ❖ Jeudi 22 septembre 2011 de 14h30 à 17h30

Une réunion publique s'est tenue le 12 septembre 2011.

En date du 27 octobre 2011, le Commissaire enquêteur nous a remis le rapport d'analyse de l'enquête publique ainsi que ses conclusions donnant un avis favorable (voir document joint).

Dossier de 1^{ère} révision simplifiée du PLU

Cette révision concerne le déclassement partiel d'un espace boisé classé en N pour aménager une voie d'accès à la future station d'épuration intercommunale.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme car elle concerne la réalisation d'une opération à caractère public présentant un intérêt général pour une intercommunalité.

POUR..... 23

ABSTENTIONS 0

CONTRE 5 (M.LUMEAU -M. ANDRAU -M. BERGOUGNIOU - M.ARDERIU-M.CESSES)

Mr CESSES : *Ce dossier est relative prévoir le passage de la future centrale d'épuration. J'approuve.*

4-2 / 2^{ème} REVISION DU PLU

Par délibération en date du 14 janvier 2010, nous avons inscrit deux révisions :

- 1^{ère} révision simplifiée du plan local d'urbanisme : réduction d'un espace boisé classé.
- 2^{ème} révision simplifiée du plan local d'urbanisme : réduction de deux espaces boisés.

Par décision du 20 décembre 2010, le Tribunal Administratif de Toulouse, a désigné un Commissaire enquêteur chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de modification et d'une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Une deuxième révision simplifiée fait également l'objet de la présente enquête.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours entiers et consécutifs du lundi 22 août 2011 au jeudi 22 septembre 2011 inclus à la mairie de la Salvetat Saint-Gilles.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier a pu être consulté par le public où il a pu consigner ses observations sur le registre tenu à sa disposition en mairie.

Pour recevoir les observations du public, le Commissaire enquêteur a tenu des permanences suivantes :

- ❖ Mercredi 24 août 2011 de 9h00 à 12h00
- ❖ Jeudi 1^{er} septembre 2011 de 14h00 à 17h00
- ❖ Lundi 12 septembre 2011 de 14h30 à 17h30
- ❖ Jeudi 22 septembre 2011 de 14h30 à 17h30

Une réunion publique s'est tenue le 12 septembre 2011.

En date du 27 octobre 2011, le Commissaire enquêteur nous a remis le rapport d'analyse de l'enquête publique ainsi que ses conclusions donnant un avis favorable (voir document joint).

Dossier de 2^{ème} révision simplifiée du PLU

Cette révision concerne le déclassement partiel de deux espaces boisés classés en zone Ub. Les parcelles concernées appartiennent à des particuliers.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme car elle concerne la rectification d'une erreur matérielle.

POUR..... 24

ABSTENTIONS 0

CONTRE 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU -M. BERGOUGNIOU - M.ARDERIU)

Mr CESSES : Ce dossier concerne la rectification d'une erreur matérielle. J'approuve.

5. CESSION PARCELLE A657 A Mr CHRISTOPHE COSTES

Après avis du service des domaines, je propose au Conseil Municipal de l'autoriser à céder 50m² de la parcelle AR.657 au profit de Monsieur Christophe Costes pour la somme de deux cent cinquante euros (250€) afin de lui permettre de déplacer la limite de propriété de 2m, les frais restant étant à sa charge.

POUR..... 23

ABSTENTIONS 1 (M.MULKAY)

CONTRE 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU -M. BERGOUGNIOU - M.ARDIERIU)

6. SDEHG TRAVAUX FEU TRICOLERE - AVENUE DU CHATEAU D'EAU

A notre demande et dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne a étudié l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

Travaux de rénovation du feu tricolore situé avenue du Château d'Eau, comprenant :

- La dépose de l'armoire de commande existante,
- La dépose de mâts et feux tricolores vétustes existants,
- La fourniture et pose d'une armoire de commande avec partie comptage, équipée d'un contrôleur de type TRAFFY,
- La confection de réseaux souterrains en câble U1000RO2V2x1.5² et 12x1.5² ou sous fourreaux de diamètre 40mm, à partir de l'armoire de contrôle jusqu'au deux feux,
- La fourniture et la pose de 2 poteaux cylindriques simples restreints (Ø152/89mm) de 3.5 mètres de hauteur équipés chacun d'un répéteur de véhicules d'iodes, d'une lanterne 3 feux « ALUMIX II » de diamètre 200mm à Diodes, d'un bouton Appel « Piétons » et d'une lanterne Piétons à Diodes.

Compte tenu des règlements applicables Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne, la part restant à charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA éligible au FCTVA	5 296€
<input type="checkbox"/> Part gérée par le	14 300€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (estimation)	16 040€

Total **35 636€**

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et les plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Voté à l'unanimité.

7. SDEHG - TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES ROSES ET DES VIOLETTES

A notre demande et dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne a étudié l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante : Effacement des réseaux rue des Roses et rue des Violettes.

Les travaux comprennent :

- Effacement des réseaux basse tension
- Effacement des réseaux éclairage public
- Travaux communs avec la basse tension
- Travaux spécifiques aux réseaux de télécommunications

Compte tenu des règlements applicables Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne, la part restant à charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	66 553€
<input type="checkbox"/> Part gérée par le	228 690€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (estimation)	133 755€

Total	428 998€

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 115 130€. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.

Cette opération est éligible à une aide du département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseaux, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et demande au Maire de prendre toute disposition afin que les travaux soient réalisés par le SDEHG sous un délai de trois ans à compter de l'inscription au programme du SDEHG.
- S'engage à verser au SDEHG la contribution au plus égal à **133 755€** pour la partie électricité et éclairage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Où le présent exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

Après inscription de cette opération et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à **133 755€**.

- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom pour l'opération de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à **115 130€** par la partie télécommunication.
- Sollicite l'aide du Département pour l'opération de télécommunication.

Voté à l'unanimité.

8. CONVENTION AVEC ORANGE

Je vous demande l'autorisation de signer un bail avec Orange.

Objet du bail :

Implantation et mise en service et exploitation des équipements techniques en l'occurrence une station relais avec antenne, armoire, technique, câbles ...

Emplacement : parcelle cadastrée AR 632 946 868 avec autorisation de traverser la parcelle AR 319.

Durée du bail : 12 ans

Montant annuel : 6 000€ net toutes charges comprises

Prise d'effet : date de la signature de la convention

Révision annuelle : 2%

POUR..... 24

ABSTENTIONS 0

CONTRE 4 (M.LUMEAU -M. ANDRAU -M. BERGOUGNIOU - M.ARDERIU)

Pas de questions écrites.

La séance est levée à 20h30.